

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Arrêté n°
2023A64

ARRETE DU 19 JUIN 2023 D'Alignement Individuel

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu les articles L. 112-1, L112-3, L112-4 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'absence de plan d'alignement pour la voie communale du Platé à Saint Martin d'Auxigny,

Vu la constatation sur les lieux le 1 juin 2023,

Vu les bornes préexistantes et la nouvelle borne métal posée par M. Philippe BLANCHAIS, Géomètre Expert D.P.L.G., 18500 MEHUN SUR YEVRE, en limite de fait, en présence de M. François BARDOT, Responsable du service technique de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, le 1 juin 2023,

A la requête de M. Philippe BLANCHAIS, Géomètre Expert D.P.L.G., 1 Avenue Pierre Sémard 18500 MEHUN SUR YEVRE, en date du 7 juin 2023, agissant pour le compte de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY.

ARRETE

Article 1^{er} : Fixe l'alignement individuel de la voie communale du Platé à Saint Martin d'Auxigny, au droit des parcelles cadastrées section ZC n°32-33-34-35 sise « Les Bardinets » à SAINT MARTIN D'AUXIGNY, matérialisé par les 5 bornes A-B-C-D-E, tel que décrits dans le plan annexé :

- La borne A est une borne préexistante implantée à 2.95m de l'axe de la voie communale.
- La borne B est une borne préexistante implantée à 3.10m de l'axe de la voie communale.
- La borne C est une borne préexistante implantée à 3.08m de l'axe de la voie communale.
- La borne D est une borne préexistante implantée à 3.11m de l'axe de la voie communale.
- La borne E est une borne nouvelle implantée à 3.19m de l'axe de la voie communale.

Ampliation adressée au :

1 exemplaire M. Philippe BLANCHAIS

1 exemplaire pour archivage

Notifié/publié sur le site internet de la commune

le**20 JUIN 2023**...

Fait à Saint Martin d'Auxigny, le 19/06/2023
Le Maire



Fabrice CHOULET

Commune de St Martin d'Auxigny

Voie communale du Platé à Saint Martin d'Auxigny

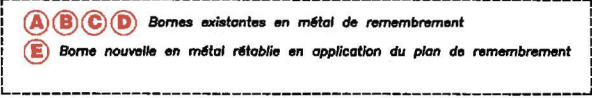
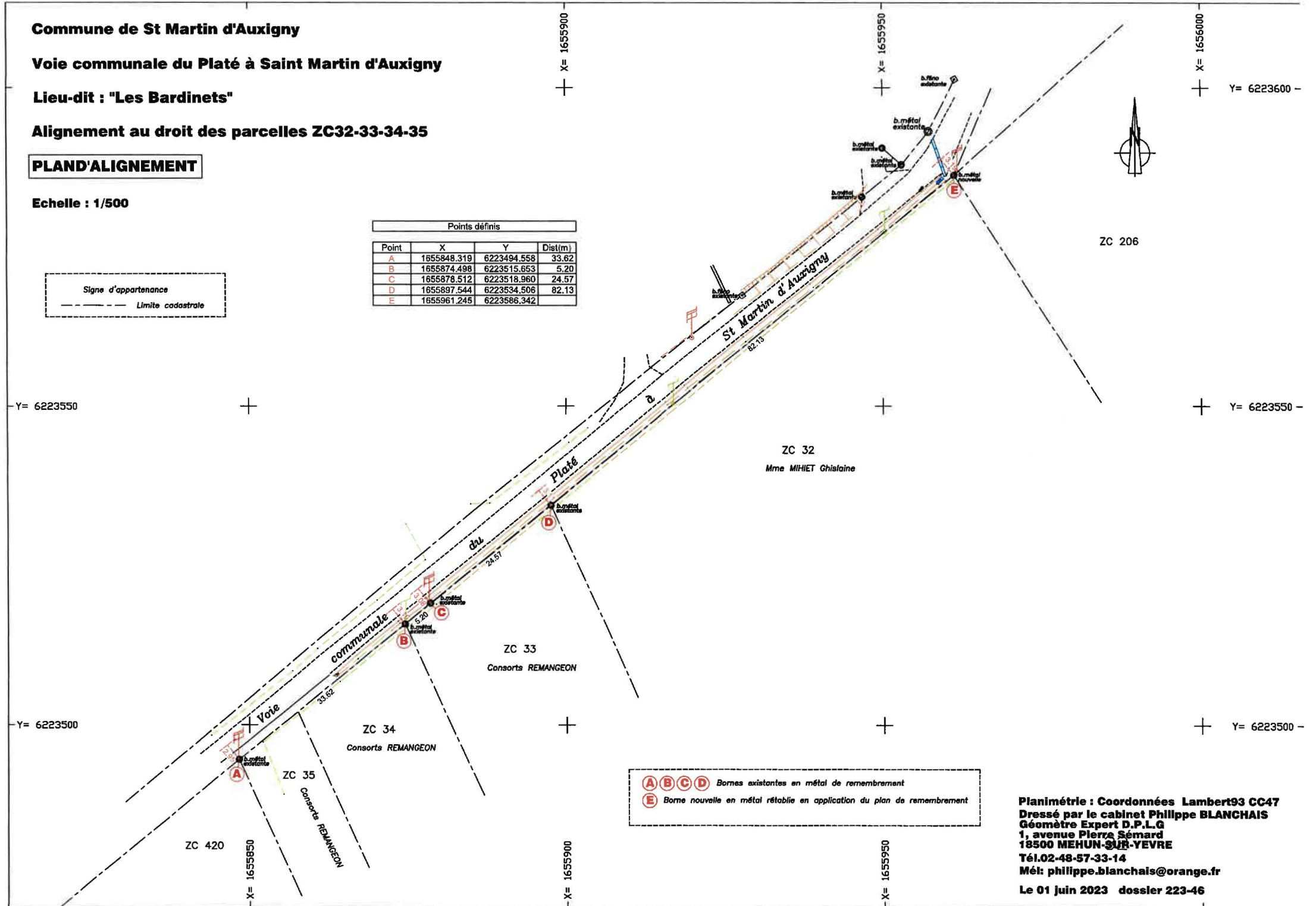
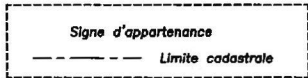
Lieu-dit : "Les Bardinets"

Alignement au droit des parcelles ZC32-33-34-35

PLAND'ALIGNEMENT

Echelle : 1/500

Points définis			
Point	X	Y	Dist(m)
A	1655848.319	6223494.558	33.62
B	1655874.498	6223515.653	5.20
C	1655878.512	6223518.960	24.57
D	1655897.544	6223534.506	82.13
E	1655961.245	6223586.342	



Planimétrie : Coordonnées Lambert93 CC47
Dressé par le cabinet Philippe BLANCHAIS
Géomètre Expert D.P.L.G
1, avenue Pierre Sémard
18500 MEHUN-SUR-YEVRE
Tél.02-48-57-33-14
Mél: philippe.blanchais@orange.fr
Le 01 juin 2023 dossier 223-46